

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 11 juillet 2024

N° CS2024-34
ADOPTION DU PROJET
D'ACCORD-CADRE
D'ENTENTE ENTRE LE
POLE METROPOLITAIN
DU GENEVOIS
FRANÇAIS ET
L'UNIVERSITE SAVOIE-
MONT-BLANC POUR LA
PERIODE 2024-2027

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à midi trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président, Convocation du : 03 juillet 2024
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ - Christine DUPENLOUP - M. Hubert BERTRAND – M. Max GIRIAT – M. Claude MANILLIER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY - M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Julien BOUCHET - Mme Carole VINCENT– M. Pierrick DUCIMETIERE – M. Claude THABUIS – Mme Catherine BRUN - M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Bernard VUAILLAT suppléant de M. Patrice DUNAND – M. Jacques DUBOUT suppléant de Mme Aurélie CHARILLON – M. Jean-Michel VOUILLOT suppléant de M. Patrick ANTOINE – M. Christian AEBISCHER suppléant de M. Alain LETESSIER - M. Laurent DUPAIN suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Bernard BOCCARD donne procuration à M. Denis MAIRE

• Délégués excusés :

M. Patrice DUNAND - Mme Annick GROSROYAT - Mme Aurélie CHARILLON - Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Christophe ARMINJON - Mme Marie-Pierre BERTHIER - Mme Chrystelle BEURRIER - Mme Claire CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS - M. François DEVILLE – M. Christophe SONGEON - M. Jean-Claude TERRIER – M. Bernard BOCCARD - M. Patrick ANTOINE M.

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 01

Yves CHEMINAL - Jean-Luc SOULAT – M. Pierre-Jean CRASTES – M. M. Florent BENOIT – M. Michel MERMIN – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET - M. Yves MASSAROTTI – M. Eddi ETIENNE - M. Alain LETESSIER - Régis PETIT - Mme Nadine PERINET

**ADOPTION DU PROJET D'ACCORD-CADRE D'ENTENTE ENTRE
LE POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS ET
L'UNIVERSITE SAVOIE-MONT-BLANC POUR LA PERIODE 2024-
2027**

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français,

Vu l'accord cadre d'entente entre le Pôle métropolitain du Genevois français et l'Université Savoie-Mont-Blanc signé le 07 février 2019,

Depuis 2015, l'ARC syndicat mixte puis le Pôle métropolitain du Genevois français accompagnent la constitution d'une offre singulière d'enseignement supérieur et recherche pour répondre aux besoins des entreprises et des habitants du territoire.

L'offre Enseignement Supérieur et Recherche, fédérée par le biais de la marque commune « Grand Forma, se former dans le Genevois français », se structure autour de 7 pôles territoriaux complémentaires à l'échelle du Genevois français : l'Etoile Annemasse-Genève, La Roche-sur-Foron, Thonon-les-Bains, Archparc, Valserhône, Bonneville et le Pays de Gex.

Cette offre est constituée en complémentarité de la cartographie des formations existantes et en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Suisse Romande.

La stratégie territoriale permet notamment de :

- Valoriser l'offre existante sur le territoire au travers d'actions de communication et d'accompagnement
- Favoriser le développement de l'offre en s'appuyant coopération innovantes répondant à la fois aux besoins locaux et visant la coopération transfrontalière à l'échelle du Grand Genève et du Bassin lémanique ;
- Créer des synergies avec les acteurs socio-économiques du territoire afin de soutenir leur développement

Dans ce contexte l'Université Savoie Mont-Blanc (avec l'ensemble de ses composantes) comme un partenaire privilégié dans la formalisation des projets de développement dans le Genevois français.

A ce titre, l'Université a matérialisé son engagement avec la signature d'un premier accord-cadre d'entente entre elle et le Pôle métropolitain, signé le 07 février 2019, visant à partager un certain nombre d'objectifs opérationnels.

Un nouvel accord-cadre d'entente est proposé pour la période 2024-2027 afin de poursuivre et développer les actions partenariales déployées sur le territoire avec l'Université Savoie Mont-Blanc.

Ce nouveau conventionnement propose de répondre à des enjeux communs :

- Les collaborations en matière de développement de la recherche et de la formation en adéquation avec les besoins en emplois et en compétences du Genevois français et du Grand Genève en s'appuyant sur l'ensemble des composantes de l'USMB dont l'Institut des Transitions ou de la Fondation partenariale de l'USMB ;
- Les collaborations autour des enjeux de l'entrepreneuriat étudiant et de sa valorisation avec les dispositifs du Pôle entrepreneuriat de l'USMB et de PITON ;
- La participation aux travaux et la possibilité d'accueil d'événements dans le cadre de l'alliance européenne UNITA qui rassemble douze universités européennes, dont l'USMB est membre fondateur et la HES-SO membre associé ;
- Le renforcement de l'accompagnement des entreprises sur le territoire du Pôle métropolitain en lien avec l'Institut des Transitions de l'USMB, la Fondation partenariale de l'USMB (Chaires partenariales de recherche) et le Club des entreprises de l'USMB.

Ces collaborations s'inscrivent dans le cadre renforcement du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle du Genevois français et du territoire transfrontalier.

Le Pôle métropolitain et l'USMB s'engagent à travailler ensemble dans une relation de collaboration rapprochée et privilégiée, en mettant à contribution leurs compétences et ressources complémentaires afin de tendre vers les objectifs partagés

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** l'accord cadre d'entente entre l'Université Savoie-Mont-Blanc et le Pôle métropolitain du Genevois français pour la période 2024-2027
- **AUTORISE** le Président du Pôle métropolitain du Genevois a signé l'accord cadre d'entente

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 12/07/2024

Publié ou notifié le 12/07/2024

Le Président,
Christian DUPESSEY

